



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Réponse N° 08/2016
Au Conseil communal**

Interpellation de Monsieur Eric JAQUET relative à l'octroi
des marchés publics

La Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Suite à l'interpellation de M. Eric JAQUET, concernant l'octroi des marchés publics, acceptée par votre conseil lors de la séance du 8 février 2016, la Municipalité est en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

1ère question:

Pour tous les travaux de génie civil et de renouvellement des infrastructures, la Municipalité mandate des ingénieurs spécialistes des marchés publics. La procédure est respectée et de plus, les projets sont soumis aux services de l'Etat qui vérifie le respect de la légalité.

2ème question:

La procédure appliquée est celle de gré à gré. Pour les travaux de génie civil, des offres sont sollicitées auprès de sept entreprises. Tant les lettres de sollicitation d'offres que les réponses à celles-ci peuvent être mises à disposition de la commission de gestion.

3ème question:

L'entreprise qui s'est vu confier les derniers chantiers communaux était la moins onéreuse, régulièrement 25% moins chère que l'offre la moins intéressante. Le fait d'être membre de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE) n'est pas forcément un gage de bonne gouvernance. A noter que tous les chantiers confiés à l'entreprise en question ont toujours donné entière satisfaction à la Municipalité.

Conclusion de la Municipalité:

En conclusion, il est faux de penser que la Municipalité ne respecte pas les lois et les règlements. En outre, les faits prouvent que les deniers publiés sont utilisés d'une façon parcimonieuse. Voir à ce sujet l'annexe aux comptes annuels relative à la situation des préavis.

Le Syndic

Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Jean-Pierre Roland